

## PIECES A FOURNIR

☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant, de moins de trois mois au dépôt du dossier.
☐ une photocopie de la pièce d'identité de chacun des parents. L'original devra être présenté lors du rendez-vous au service état civil
☐ une photocopie de la pièce d'identité du parrain et de la marraine. L'original devra être présenté lors de la célébration
$\square$ un justificatif de domicile des parents, de moins de trois mois.
$\square$ Le document d'information sur l'enfant, les parents les parrains et marraines. Document à renseigner.
☐ Le document relatif au déroulement de la cérémonie Document à renseigner.
Toute fausse déclaration est susceptible d'engager votre responsabilité pénale